

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 11 décembre 2023

*Nombre de membres du
Bureau : 35*

*En exercice : 35
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Votants : 27*

OBJET

**Délibération
2023_12_11_02B Travaux
d'investissement en Régie
Budget Principal 2023 :**

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le onze décembre,

À quatorze heures et trente minutes,

se sont réunis à Montrond-les-Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le quatre décembre deux mille vingt-trois.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI,
Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON,
François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry
GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier
PICARD, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre
SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Martial FAUCHET	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christin THIVANT
- Mandant : Xavier VILLARD	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Nicolas CHARGUEROS, Jean-Paul CAPITAN,
Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Martial FAUCHET,
Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marie-
Gabrielle PFISTER, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre
VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Serge RAULT.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le principe des travaux en régie est de valoriser des dépenses de fonctionnement contribuant à créer des immobilisations en les imputant à la section d'investissement ;

CONSIDERANT que cela exige de comptabiliser le temps de travail des agents et les fournitures pour, en fin d'année, ré-imputer les dépenses concernées en investissement par une opération d'ordre, un titre de recette étant émis à l'article 721 de la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT la méthode proposée dans la note jointe à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Énergie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE la méthode de calcul définie pour le calcul des travaux d'investissement en régie de l'année 2023 pour le budget principal du SIEL-TE Loire,

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 11 décembre 2023
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente


Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.